



(11) **EP 2 060 507 A3**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(88) Date de publication A3:  
**24.06.2009 Bulletin 2009/26**

(51) Int Cl.:  
**B65D 83/16 (2006.01)**

(43) Date de publication A2:  
**20.05.2009 Bulletin 2009/21**

(21) Numéro de dépôt: **08169207.1**

(22) Date de dépôt: **14.11.2008**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT  
RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL BA MK RS**

(71) Demandeur: **L'ORÉAL**  
**75008 Paris (FR)**

(72) Inventeur: **De Laforcade, Vincent**  
**78120, Rambouillet (FR)**

(74) Mandataire: **Tanty, François**  
**Nony & Associés**  
**3, rue de Penthièvre**  
**75008 Paris (FR)**

(30) Priorité: **15.11.2007 FR 0759079**

(54) **Tête de distribution du type à déclenchement par gâchette**

(57) La présente invention concerne une tête de distribution (12) à déclenchement par gâchette pour récipient (11) pourvu d'une tige de distribution, comportant :  
- une partie de base (13) configurée pour se fixer sur le récipient,  
- un levier (14) articulé sur la partie de base, définissant une surface de commande (15) située sur le côté de la tête de distribution,  
- un embout (20) porté par le levier, venu de moulage avec le levier, l'embout (20) étant configuré pour s'accoupler à la tige de distribution et communiquant avec au moins un conduit (17) d'éjection du produit dans une direction (E) vers l'avant.

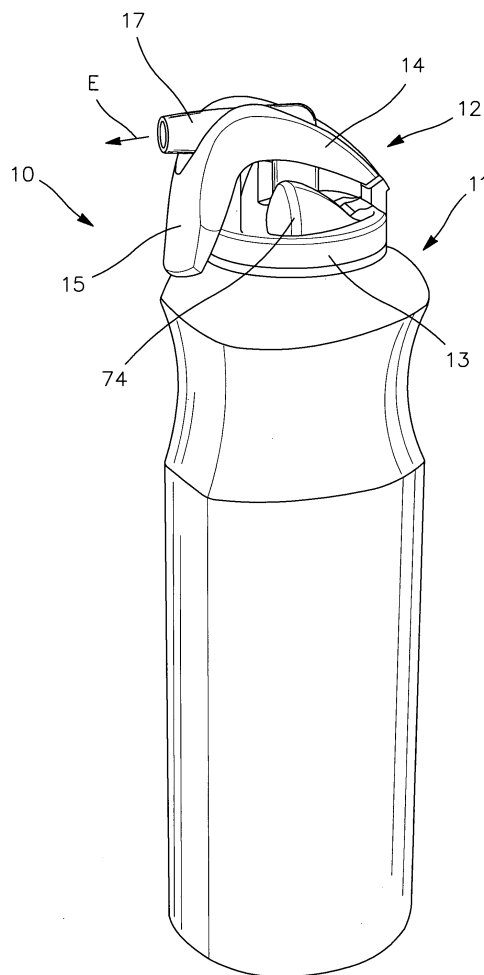


FIG. 1



Europäisches  
Patentamt  
European  
Patent Office  
Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 08 16 9207

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X,P	WO 2007/149459 A (SUMMIT PACKAGING SYST [US]; STRAND TORALF H [US]) 27 décembre 2007 (2007-12-27) * alinéa [0042] - alinéa [0058]; figures 3,4 *	1,2,4-9	INV. B65D83/16
X	JP 2000 142847 A (TAISHOU KK) 23 mai 2000 (2000-05-23) * abrégé; figures 1,2 *	1,2,4,5, 7,8	
X	WO 2006/086546 A (JOHNSON & SON INC S C [US]; PAAS EDWARD L [US]; SCOTT THOMAS S [US]; 0) 17 août 2006 (2006-08-17) * alinéa [0034]; figures 2-6 *	1,2,4,5, 8	
X	EP 1 516 830 A (GILLETTE CO [US]) 23 mars 2005 (2005-03-23) * alinéa [0019]; figure 9 *	1,2,4,5, 7,8	
X	US 5 918 780 A (TANAKA SHIN [JP]) 6 juillet 1999 (1999-07-06) * colonne 7, ligne 54 - colonne 8, ligne 9 * * colonne 8, ligne 22 - colonne 8, ligne 50 * * colonne 12, ligne 35 - colonne 12, ligne 47 * * colonne 13, ligne 45 - ligne 57; figures 1,4,5,14,17 *	1,2,4,5, 7,8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) B05B B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 20 février 2009	Examineur Rente, Tanja
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

3

EPO FORM 1503\_03.82 (P04C02)



Numéro de la demande

EP 08 16 9207

### REVENDEICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt les revendications dont le paiement était dû.

- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû ainsi que pour celles dont les taxes de revendication ont été acquittées, à savoir les revendication(s):
- Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû.

### ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:

voir feuille supplémentaire B

- Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Comme toutes les recherches portant sur les revendications qui s'y prêtaient ont pu être effectuées sans effort particulier justifiant une taxe additionnelle, la division de la recherche n'a sollicité le paiement d'aucune taxe de cette nature.
- Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées, à savoir les revendications:
- Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications, à savoir les revendications:

1-10

- Le présent rapport supplémentaire de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications (Règle 164 (1) CBE)

**ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION  
FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE B**Numéro de la demande  
EP 08 16 9207

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

## 1. revendications: 1-10

Une tête de distribution défini par un levier qui définit une surface de commande située sur le côté de la tête de distribution et par un conduit d'éjection du produit dans une direction vers l'avant.

---

## 2. revendications: 11-13

Une tête de distribution défini par un embout qui est relié par une pièce de jonction d'au moins un pont de matière flexible.

---

## 3. revendication: 14

Une tête de distribution défini par un levier qui porte deux montants entre lesquelles s'étend un embout.

---

## 4. revendication: 15

Une tête de distribution défini par un levier qui comporte une ouverture située en regard d'un conduit de distribution comportant un embout, voire traversée par le conduit.

---

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 16 9207

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-02-2009

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2007149459 A	27-12-2007	CA 2656031 A1	27-12-2007
		EP 2029288 A2	04-03-2009
-----			
JP 2000142847 A	23-05-2000	AUCUN	
-----			
WO 2006086546 A	17-08-2006	CA 2597546 A1	17-08-2006
		CN 101151195 A	26-03-2008
		EP 1851137 A1	07-11-2007
		KR 20070113201 A	28-11-2007
		US 2006180612 A1	17-08-2006
-----			
EP 1516830 A	23-03-2005	AUCUN	
-----			
US 5918780 A	06-07-1999	DE 19714275 A1	06-11-1997
		FR 2747653 A1	24-10-1997
		GB 2312478 A	29-10-1997
-----			

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82